

ARRETE DU MAIRE **AR_34_2026**

INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNER RUE MONTESQUIOU

Le Maire de Maupertuis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés de communes, des départements et de la région ;

Considérant que la commune doit procéder à des **travaux de marquage au sol** afin de matérialiser des emplacements de stationnement sur les trottoirs rue Montesquiou ;

Considérant que pour ces motifs, il convient de prendre les mesures nécessaires en réglementant le stationnement.

ARRETE

Article 1 :

Le stationnement de tout véhicule est strictement interdit sur les trottoirs de la rue Montesquiou, côté pair entre les numéros 28 et 34.

Article 2 :

Cette interdiction est applicable le vendredi 10 juillet 2026 de 7h à 12h.

Article 3 :

La signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques de la commune afin d'informer les usagers de la présente mesure.

Article 4 :

Tout véhicule en infraction avec le présent arrêté pourra faire l'objet d'une verbalisation et, le cas échéant, d'une mise en fourrière, conformément aux dispositions en vigueur du Code de la Route.

Date de transmission de l'acte: 07/07/2026

Date de reception de l'AR: 07/07/2026

077-217702810-AR_34_2026-AR

A G E D I

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire et les services municipaux de Mauperthuis sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Le 07/07/2026

Pour extrait certifié conforme



Dominique CARLIER
Maire de Mauperthuis

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°6830, 77008 Melun Cedex, ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 07/07/2026

Date de reception de l'AR: 07/07/2026

077-217702810-AR_34_2026-AR

A G E D I